

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme POPARD - M. MASSON - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - Mme DURNERIN - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme DELEBARRE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBault  
**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Résidence Sonacotra de la Fontaine d'Ouche - Installation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite - Mise à disposition d'un terrain propriété de la Ville - Convention**

Madame Durnerin, au nom des commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La société Sonacotra gère une résidence dans le quartier de la Fontaine d'Ouche . Afin d'adapter les logements proposés aux résidents âgés, elle a l'intention d'installer une rampe conforme aux normes en vigueur, permettant de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le bâtiment étant situé en limite de propriété, la construction de cette rampe ne peut être envisagée que sur une partie du domaine public, actuellement engazonnée.

La rampe occuperait une surface de l'ordre de 26m<sup>2</sup>, et sa réalisation, ainsi que la remise en état du terrain après travaux, seraient à la charge du demandeur.

Pour définir les modalités d'intervention, la signature d'une convention entre la Ville et la société Sonacotra est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la société Sonacotra pour la mise en place d'une rampe destinée aux personnes à mobilité réduite, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**